



INF355 · NOTES HISTORIQUES

Le dialogue avec Caïphe

Le dialogue entre le grand prêtre et Pierre (Actes 5.28-33) Après leur arrestation et leur libération miraculeuse, les apôtres sont amenés une seconde fois devant...

LECTURE
20 min

RÉFÉRENCES
27

LIVRES CITÉS
7

PUBLIÉE
19/06/2026

MISE À JOUR
19/06/2026

SOMMAIRE

Le dialogue avec Caïphe	2
L'accusation du grand prêtre : une autorité contestée	2
La réponse de Pierre : l'obéissance à Dieu avant les hommes	3
Une proclamation centrée sur la résurrection	3
Une accusation directe	3
L'exaltation du Christ	3
Le but du salut	4
Les témoins	4
La réaction du Sanhédrin : la fureur	4
L'intervention de Gamaliel (Actes des apôtres 5.34-39)	4
Une attitude modérée	5
Les exemples de Théudas et de Judas le Galiléen	5
les entreprises purement humaines finissent toujours par disparaître d'elles-mêmes.	
Un principe de prudence théologique	5
Conclusion	5
Lexique	7

Le dialogue avec Caïphe

Le dialogue entre le grand prêtre et Pierre (Actes des apôtres 5.28-33)

Après leur arrestation et leur libération miraculeuse, les apôtres sont amenés une seconde fois devant le Sanhédrin. Luc rapporte alors un véritable affrontement théologique et spirituel entre les autorités juives, représentées par le grand prêtre — probablement Caïphe — et les apôtres conduits par Pierre.

1.

L'accusation du grand prêtre : une autorité contestée

Le grand prêtre commence par rappeler l'interdiction déjà prononcée auparavant :

« Ne vous avons-nous pas expressément défendu d'enseigner en ce nom-là ? » (Actes des apôtres 5.28).

Le problème principal n'est pas ici le miracle ou la résurrection elle-même, mais l'autorité. Le Sanhédrin estime avoir compétence pour interdire cette prédication. En poursuivant leur mission, les apôtres remettent en cause l'autorité religieuse suprême d'Israël.

Le grand prêtre ajoute :

« Vous avez rempli Jérusalem de votre enseignement » (Actes des apôtres 5.28).

Cette remarque constitue involontairement un aveu du succès extraordinaire de la prédication apostolique. Malgré les menaces et les arrestations, le message chrétien s'est largement répandu dans la ville.

Enfin, il reproche aux apôtres :

« Vous voulez faire retomber sur nous le sang de cet homme » (Actes des apôtres 5.28).

Fait remarquable, Caïphe refuse même de prononcer le nom de Jésus et parle simplement de « cet homme ». Pourtant, lors du procès de Jésus, ce même grand prêtre avait déclaré :

« Il est coupable de mort » (Matthieu 26.66).

Quelques semaines plus tôt, la foule avait même répondu :

« Que son sang retombe sur nous et sur nos enfants » (Matthieu 27.25).

Le Sanhédrin refuse désormais d'assumer une responsabilité qu'il avait pourtant revendiquée.

2.

La réponse de Pierre : l'obéissance à Dieu avant les hommes

Pierre répond au nom des apôtres :

« Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes » (Actes des apôtres 5.29).

Cette phrase constitue l'un des grands principes de la théologie chrétienne. Pierre ne prône pas la révolte contre les autorités civiles ou religieuses ; il affirme simplement que lorsque les commandements humains s'opposent directement aux ordres de Dieu, la fidélité à Dieu doit prévaloir (Actes des apôtres 4.19-20).

1.

Une proclamation centrée sur la résurrection

Pierre revient ensuite à l'essentiel :

« Le Dieu de nos pères a ressuscité Jésus » (Actes des apôtres 5.30).

En parlant du « Dieu de nos pères », il souligne qu'il ne prêche pas une nouvelle religion étrangère au judaïsme, mais l'accomplissement des promesses faites aux patriarches (Exode 3.15).

2.

Une accusation directe

Pierre ajoute :

« Celui que vous avez fait mourir en le pendant au bois » (Actes des apôtres 5.30).

Contrairement au grand prêtre qui évite de nommer Jésus, Pierre désigne clairement la responsabilité des chefs juifs.

L'expression « pendu au bois » renvoie probablement à Deutéronome 21.22-23 et souligne que Jésus a porté la malédiction réservée aux coupables, thème repris plus tard par Paul (Galates 3.13).

3.

L'exaltation du Christ

Pierre poursuit :

« Dieu l'a élevé par sa droite comme Prince et Sauveur » (Actes des apôtres 5.31).

Deux titres majeurs sont employés :

- **Prince** (*archègos*) : chef, initiateur, conducteur du salut (Actes des apôtres 3.15) ;
- **Sauveur** : titre habituellement réservé à Dieu dans l'Ancien Testament (Esaïe 43.11).

Ainsi, Pierre attribue implicitement à Jésus une dignité divine.

4.

Le but du salut

L'exaltation du Christ a pour but :

« De donner à Israël la repentance et le pardon des péchés » (Actes des apôtres 5.31).

Même après la crucifixion, l'offre du salut demeure adressée au peuple d'Israël. Il ne s'agit pas d'un message de condamnation définitive, mais d'un appel à la conversion.

5.

Les témoins

Enfin, Pierre conclut :

« Nous sommes témoins de ces choses, de même que le Saint-Esprit » (Actes des apôtres 5.32).

Deux témoignages sont invoqués :

- celui des apôtres, témoins oculaires de la résurrection ;
- celui du Saint-Esprit, manifesté par les miracles et les conversions (Actes des apôtres 2.1-4 ; Actes des apôtres 5.12-16).

3.

La réaction du Sanhédrin : la fureur

Luc rapporte :

« Furieux de ces paroles, ils voulaient les faire mourir » (Actes des apôtres 5.33).

Le verbe grec employé évoque une violente irritation intérieure. Les membres du Sanhédrin comprennent parfaitement les implications du discours de Pierre :

- ils sont rendus responsables de la mort du Messie ;
- Jésus est vivant ;
- Dieu a pris parti pour les apôtres ;
- leur propre autorité est remise en question.

L'exécution des apôtres semble alors imminente.

4.

L'intervention de Gamaliel (Actes des apôtres 5.34-39)

À ce moment critique intervient Gamaliel, pharisien réputé et maître de Paul (Actes des apôtres 22.3).

1.

Une attitude modérée

Contrairement aux sadducéens qui dominent le sacerdoce, Gamaliel demande que les apôtres soient momentanément éloignés.

Son attitude révèle prudence et sang-froid. Il refuse de prendre une décision sous l'emprise de la colère.

2.

Les exemples de Théudas et de Judas le Galiléen

Il rappelle deux mouvements messianiques antérieurs :

- Théudas ;
- Judas le Galiléen (Actes des apôtres 5.36-37).

Ces chefs avaient suscité un certain enthousiasme populaire, mais leurs mouvements avaient disparu après leur mort.

L'argument de Gamaliel est essentiellement historique :

les entreprises purement humaines finissent toujours par disparaître d'elles-mêmes.

3.

Un principe de prudence théologique

Gamaliel conclut :

« Si cette entreprise ou cette œuvre vient des hommes, elle se détruira ; mais si elle vient de Dieu, vous ne pourrez la détruire ; ne courez pas le risque d'avoir combattu contre Dieu » (Actes des apôtres 5.38-39).

Cette déclaration constitue probablement l'un des moments les plus remarquables du livre des Actes.

Gamaliel ne confesse pas sa foi en Jésus ; il ne devient pas disciple. Il adopte plutôt une position de réserve et recommande de laisser le temps révéler l'origine véritable du mouvement chrétien.

Sa réflexion repose sur une conviction fondamentale de l'Ancien Testament : Dieu dirige l'histoire et aucune puissance humaine ne peut empêcher l'accomplissement de ses desseins (Esaïe 14.27 ; Daniel 4.32).

Conclusion

L'affrontement entre Pierre et le Sanhédrin met en évidence deux conceptions opposées de l'autorité. Les chefs religieux revendiquent leur pouvoir institutionnel, tandis que Pierre affirme la souveraineté absolue de Dieu et du Christ ressuscité.

Au moment où la condamnation des apôtres semble inévitable, Gamaliel introduit un principe de prudence remarquable : l'histoire elle-même manifesterait si cette œuvre est d'origine humaine ou divine.

Ironiquement, près de deux mille ans plus tard, les mouvements de Théudas et de Judas le Galiléen ont disparu, tandis que l'Église issue de la prédication apostolique s'est répandue dans le monde entier. Aux

yeux de Luc, cette expansion constitue précisément la confirmation que l'œuvre inaugurée par Jésus ne procède pas des hommes, mais de Dieu lui-même.

LEXIQUE

Les autorités juives — Les autorités qui ordonnent l'arrestation de Pierre et Jean en Actes des apôtres 4.1-3 constituent un ensemble de responsables religieux particulièrement influents. Luc mentionne trois groupes distincts : les sacrificateurs, le commandant du Temple et les sadducéens.

INF380 · <https://schilo.org/inf380-les-autorites-juives/>

Gamaliel — Gamaliel est l'une des personnalités juives les plus remarquables du 1er siècle. Il apparaît brièvement dans les Actes des Apôtres, mais sa réputation dépasse largement le cadre du Nouveau Testament.

INF375 · <https://schilo.org/inf375-gamaliel/>

Les pharisiens — Les Pharisiens, apparus après la révolte des Maccabées (165 av. J.-C.), étaient un groupe religieux influent du judaïsme antique. Attachés à la Torah écrite et orale, ils croyaient en la résurrection et restaient proches du peuple. Souvent en conflit avec Jésus dans les Évangiles, ils ont néanmoins donné des figures comme Nicodème et Joseph d'Arimatee. Leurs enseignements ont fondé le judaïsme rabbinique après la destruction du Temple en 70 ap. J.-C.

INF002 · <https://schilo.org/inf002-les-pharisiens/>

Sadducéens — Les Sadducéens étaient un groupe aristocratique et sacerdotal du judaïsme antique (200 av. J.-C. – 70 ap. J.-C.), contrôlant le Temple de Jérusalem et le Sanhédrin. Ils acceptaient uniquement le Pentateuque, niaient la résurrection des morts et l'existence des anges. Présents quinze fois dans le Nouveau Testament, ils jouèrent un rôle clé dans la condamnation de Jésus, notamment à travers Caïphe et Anne. Leur disparition coïncide avec la destruction du Temple en 70 ap. J.-C.

INF001 · <https://schilo.org/inf001-sadduceens/>

Le Sanhédrin — Le Sanhédrin était la plus haute instance religieuse, judiciaire et législative du judaïsme du Second Temple (Ile s. av. J.-C. – 70 ap. J.-C.). Composé de 71 membres et siégeant à Jérusalem, il interprétait la Torah, arbitrait les litiges majeurs et supervisait le calendrier hébraïque. Mentionné dans les Évangiles et décrit par la littérature rabbinique, il disparaît après 70 ap. J.-C. mais son modèle continue d'inspirer l'organisation et la pensée juridique juives.

INF003 · <https://schilo.org/inf003-le-sanhedrin/>

La souveraineté absolue de Dieu — Il y a un lien très fort entre ces deux affirmations, Apocalypse 1.18 et Daniel 2.21, et c'est même l'un des fils rouges qui relie l'Apocalypse et Daniel : la souveraineté absolue de Dieu sur l'histoire humaine. Apocalypse 1 : Dieu est « celui qui est, qui était et qui vient » (Apocalypse 1.4 et Apocalypse 1.8).

INF234 · <https://schilo.org/inf234-la-souverainete-absolue-de-dieu/>

POUR ALLER PLUS LOIN

ÉTUDE PRÉCÉDENTE

INF354 - Les paroles de la vie nouvelle
<https://schilo.org/inf354-les-paroles-de-la-vie-nouvelle/>

ÉTUDE SUIVANTE

INF356 - L'accusation de Pierre
<https://schilo.org/inf356-laccusation-de-pierre/>

GENÈSE 49.10

« Le sceptre ne s'éloignera pas de Juda, ni le bâton de commandement d'entre ses pieds, jusqu'à ce que vienne Schilo, et que les peuples lui obéissent. »

Pourquoi « Schilo » ?

Le terme « Schilo » apparaît dans la Genèse, au sein de la bénédiction de Jacob sur ses fils. Il est généralement traduit par « celui à qui cela appartient » ou « celui qui doit venir » — une prophétie messianique qui annonce un personnage issu de la tribu de Juda, à qui les peuples du monde obéiront. Pour nous, ce nom symbolise notre conviction centrale : Jésus est ce Schilo — le Messie annoncé, fils de David, fils d'Abraham, vers qui pointent toutes les Écritures. Notre site porte ce nom en hommage à cette prophétie et à Celui qu'elle désigne.

SOURCES ET DROITS

Cette étude : © 2026 Schilo — Tous droits réservés. Source : <https://schilo.org/inf355-le-dialogue-avec-caiphe/>, exportée le 26/10/2026. La version en ligne peut avoir été complétée depuis.